

# 74 - DU POUVOIR RÉSIDUAIRE

Le conseil d'administration de Baseball Québec peut à tout moment régler tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu dans les présents règlements.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:25:46 par Igoulart

Mis à jour 2 mars 2023 16:25:55 par Igoulart